

MODALITÉS D'ACCÈS (du 1^{er} janvier au 31 décembre)

Catégories	Type de véhicules	Passages /an
1 à 3 m ³	Véhicule personnel, remorques de moins de 750 kg et petits utilitaires (type Kangoo, Parner, Jumpy)	24 passages par an sur les deux déchèteries publiques
Vous avez des travaux exceptionnels ? Vous louez un véhicule ? Vous déménagez ? Sachez que vous avez droit à 6 passages supplémentaires avec ce type de véhicules : Fourgon de tailles moyennes (type Vivaro, Transit, Traffic, Vito,...), de grandes tailles (type Iveco Daily, Master, Mercedes, Sprinter,...) et remorques de plus de 750 kg.		
Plus de 12 m ³	Camion avec caissons, camions plateaux	Interdit et orienté vers la déchèterie professionnelle

Au-delà de ce nombre de passage, l'usager sera refusé sur les deux déchèteries publiques. Il peut accéder, en payant, à la déchèterie professionnelle de Fleuriex.

ENVIRONNEMENT

EXTRAIT DU RÈGLEMENT DES DÉCHÈTERIES COMMUNAUTAIRES DU PAYS DE L'ARBRESLE



DEUX DÉCHÈTERIES À VOTRE SERVICE

➤ **Déchèterie de Fleurieux-sur-L'Arbresle**
1699 Rte de Lyon 919, 69210 Fleurieux-sur-L'Arbresle
GPS : 45.83513, 4.66294

Jours	du 01/10 au 31/03	du 01/04 au 30/09
Lundi	9h-12h / 14h-17h	9h-12h / 14h-18h
Mardi	Fermée	Fermée
Mercredi	9h- 12h / 14h-17h	9h- 12h / 14h-18h
Jeudi	9h- 12h / 14h-17h	9h- 12h / 14h-18h
Vendredi	9h- 12h / 14h-17h	9h- 12h / 14h-18h
Samedi	9h-17h NON STOP	9h-18h NON STOP

➤ **Déchèterie de Courzieu**
106 Les Bonnetières, 69210 Chevinay
GPS : 45.7735, 4.5726

Jours	du 01/10 au 31/03	du 01/04 au 30/09
Lundi	14h-17h	14h-18h
Mardi	9h-12h / 14h-17h	9h-12h / 14h-18h
Mercredi	14h-17h	14h-18h
Jeudi	Fermée	Fermée
Vendredi	9h- 12h / 14h-17h	9h- 12h / 14h-18h
Samedi	9h-17h NON STOP	9h-18h NON STOP

La période de plus forte affluence est généralement le samedi vers 11h et vers 15h.
Les déchèteries sont fermées les jours fériés.

LES CONDITIONS D'ACCÈS

Uniquement pour les personnes résidant sur le Pays de L'Arbresle et Brussieu :

Carte d'accès obligatoire à demander auprès de la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle.

Formulaire à télécharger
sur le site www.paysdelarbresle.fr

Depuis le 3 février 2020, les professionnels ne sont plus acceptés en déchèteries publiques. Une déchèterie privée leur est réservée à Fleurieux-sur-L'Arbresle.

DÉCHETS ACCEPTÉS



Sur Fleurieux uniquement



Réutilisation
réemploi



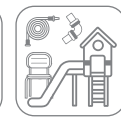
Bouteilles
de Protoxyde
d'azote



Emballages
recyclables



Jouets



Articles de
bricolage/jardinage



Déchets
chimiques
Maximum 15kg
par apport



Collecte de l'**amiante liée**
en déchèteries sur
inscription :
Le deuxième mardi du
mois d'octobre (Fleurieux).

Astuce :
Je gagne du temps en
triant par catégorie lors
du chargement de mon
véhicule.

Les dépôts sauvages sont interdits sous peine d'amende.



- Respecter les consignes du gardien
- Faire preuve de courtoisie avec tous.
- Le déchargement des déchets doit être fait sans l'aide du gardien.
- Avant de repartir, l'usager doit nettoyer les éventuels déchets tombés sur le sol.
- Les déchets dangereux des ménages doivent être déposés à l'endroit désigné par le gardien.
- Les animaux doivent rester dans les véhicules.
- Les mineurs sont sous la surveillance des usagers qui les ont amenés.
- Bacher votre remorque afin d'éviter les envols sur la route.